



ARRETE N° ARR 25.636/K

**PORTANT DELEGATION PROVISOIRE DE FONCTION ET DE
SIGNATURE CONSENTIE A MONSIEUR NICOLAS DOHIN,
ADJOINT AU MAIRE POUR PRESIDER LA COMMISSION
GRANDS PROJETS, URBANISME, ENVIRONNEMENT ET VIE
ECONOMIQUE DU 9 DECEMBRE 2025 A 19H00**

Le Maire de BRUNOY,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°20.009/K du 27 mai 2020 portant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire,

VU les délibérations n°20.007/K et n°20.008/K du 27 mai 2020 portant sur le nombre et l'élection des Adjointes au Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal n°20.11/K du 27 mai 2020 portant création et composition des commissions permanentes,

VU l'arrêté municipal n°20.137/K en date du 4 juin 2020 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire, chargé de de l'Urbanisme, de la Qualité urbaine et architecturale et de Préservation du Patrimoine, référent quartier 7 – Centre Ville,

CONSIDERANT la réunion de la Commission Grands Projets, Urbanisme, Environnement et Vie Economique prévue le mardi 9 décembre 2025 à 19h00,

CONSIDERANT l'indisponibilité de Monsieur le Maire, président de droit de ladite commission,

CONSIDERANT l'indisponibilité de Monsieur Jérôme MEUNIER, Vice-Président de ladite commission,

CONSIDERANT la nécessité de désigner un Adjoint au Maire pour présider cette commission en cas d'empêchement de Monsieur le Maire et de Monsieur Jérôme MEUNIER,

ARRETE

ARTICLE 1 : Une délégation provisoire de fonction et de signature est consentie à Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire, chargé de l'Urbanisme, de la Qualité urbaine et architecturale et de Préservation du Patrimoine, référent quartier 7 – Centre Ville, pour présider la Commission Grands Projets, Urbanisme, Environnement et Vie économique, organisée en mairie de Brunoy le mardi 9 décembre 2025 à 19h00, en l'absence de Monsieur le Maire et de Monsieur Jérôme MEUNIER.

ARRETE N° ARR 25.636/K

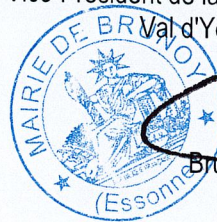
**PORTANT DELEGATION PROVISoire DE FONCTION ET DE
SIGNATURE CONSENTIE A MONSIEUR NICOLAS DOHIN,
ADJOINT AU MAIRE POUR PRESIDER LA COMMISSION
GRANDS PROJETS, URBANISME, ENVIRONNEMENT ET VIE
ECONOMIQUE DU 9 DECEMBRE 2025 A 19H00**

ARTICLE 2 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et affiché sur site ou sur les panneaux municipaux installés à cet effet. Une copie sera adressée au service Communication de la ville de BRUNOY.

Fait à Brunoy, le 09 décembre 2025

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Acte publié sur le site de la Ville le : 9/12/2025

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte :

Arrêté

Numéro attribué à l'acte :

ARR 25.636/K

Objet de l'acte :

PORTANT DELEGATION PROVISOIRE DE FONCTION ET DE SIGNATURE
CONSENTIE A MONSIEUR NICOLAS DOHIN, ADJOINT AU MAIRE POUR
PRESIDER LA COMMISSION GRANDS PROJETS, URBANISME, ENVIRONNEMENT
ET VIE ECONOMIQUE DU 9 DECEMBRE 2025 A 19H00

Thème Préfecture :

5 - Institutions et vie politique / 4 - Delegation de fonctions

Transaction Préfecture : 091-219101144-20251209-BRU_AR_25464_1-AR

Date de l'acte :

09/12/2025

Identifiant unique de l'acte :

BRU_AR_25464_1

Date de réception en Préfecture :

09 décembre 2025